

**Extrait du procès-verbal de la réunion
du CSE de CEMEX Granulats Sud-Ouest réuni le 26 mars 2025**

Président de séance :
Monsieur Eric MASSIAS

Membres présents ayant droit de vote :

Yannick BAH
Fabien CUGINI
Christelle GOMEZ MONTERO
Susana MENDES
Valérie PASQUIER
Céline RIBES VIDAL

Guillaume FABRE
Fabien ZAPALOWSKI

Autres participants
Odile MEUNIER

**Consultation du CSE sur le projet de renouvellement
de l'autorisation d'exploitation de la carrière de calcaire située à Sorèze**

Projet :

Le projet est porté à la connaissance de l'ensemble des membres du CSE de la société CEMEX Granulats Sud-Ouest pour solliciter le renouvellement de l'autorisation d'exploitation de la carrière de calcaire située à Sorèze, dans le département du Tarn. Ce projet vise à prolonger l'exploitation de la carrière de Sorèze sans extension de surface. Il prévoit le renouvellement des secteurs existants sur environ 37 ha et l'approfondissement du secteur de La Mandre sur 2,4 ha.

Le projet vise à prolonger l'exploitation de la carrière de Sorèze pour une durée de 15 ans, afin de tenir compte du nouveau rythme moyen d'extraction, des réserves de gisement mobilisable et de la finalisation de la remise en état.

L'approfondissement de la carrière est nécessaire car la situation environnementale et archéologique locale ne permet pas de réaliser une extension de surface.

Le site est entouré par des zones naturelles et historiques, notamment le Parc Naturel Régional du Haut-Languedoc et le site classé « Plateau du Calel, oppidum de Berniquaut, réseau de la grotte du Calel ».

Données Techniques

- Durée : 15 ans à compter de l'obtention de l'arrêté préfectoral.
- Surface : Environ 37 hectares.
- Approfondissement : Abaissement du carreau actuel à 300 m NGF (soit un approfondissement de 4 fronts de 15 m) pour le secteur de La Mandre.
- Gisement : 3.3 millions de tonnes
- Production : Réduction du tonnage extrait à une moyenne de 250 000 tonnes par an (400 000 t/an actuellement autorisé). Le rythme d'extraction maximum est inchangé (480 000 t/an).
- Phasage : Le projet est découpé en trois phases quinquennales :
 - Phase A (T 0 + 5 ans) : Finalisation des fronts sud à la cote 360 m NGF et démontage de l'installation primaire. L'installation fixe du primaire sera remplacée par une installation de concassage mobile qui suivra le front d'exploitation. La mise en place d'un pompage sera nécessaire afin de rabattre les eaux de la fosse d'extraction au niveau du carreau de La Mandre. Des travaux de stabilisation des vers 2 et 3 seront réalisés sur le secteur de Pistre. Le plan d'eau de Pistre sera progressivement remblayé par les stériles d'exploitation non valorisables.
 - Phase B (T 0 + 10 ans) : Poursuite de l'approfondissement du carreau de La Mandre et du remblaiement du plan d'eau de Pistre.
 - Phase C (T 0 + 15 ans) : Approfondissement supplémentaire jusqu'à une cote de 300 m NGF et réaménagement final de la carrière.

Réaménagement

Le projet de réaménagement de la carrière de Sorèze est essentiellement paysager et écologique. À la fin de l'exploitation, toutes les installations et infrastructures seront démontées et évacuées. La mise en sécurité du site sera assurée.

- Secteur de La Mandre : Un plan d'eau se formera au niveau de La Mandre après l'arrêt du pompage. Le réaménagement inclura la mise en place d'une zone humide pour les amphibiens, la végétalisation et la plantation des zones remaniées, et la création d'un sentier permettant de découvrir le secteur de la Mandre avec panneaux pédagogiques.
- Secteur de Pistre : Le remblaiement du plan d'eau de Pistre sera réalisé. Le réaménagement inclura la création de petits plans d'eau pour favoriser la biodiversité et la réappropriation du secteur par la faune volante.

Impacts Environnementaux et Mesures

Le projet inclut des mesures pour minimiser les impacts environnementaux. Des moyens de suivi et de surveillance environnementales seront mis en place sur les thématiques suivantes : bruit, vibrations, biodiversité, stabilité des versants, eaux superficielles dont rejet vers le ruisseau de l'Orival, eaux souterraines, poussières, déchets et sécurité.

Procédure d'Instruction du Dossier

Le dossier a été déposé en Préfecture le 14 février 2025.

La consultation du Public par voie électronique est prévue du 22 avril 2025 au 23 juillet 2025, soit pour une durée de 3 mois.

Deux réunions publiques seront organisées les 30 avril et 09 juillet prochains.

Après discussion, les membres du CSE consultés ont rendu un avis favorable à l'unanimité des membres présents et ayant droit de vote.



Susana MENDES
Secrétaire du CSE